



Depuis 20 ans, l'Agenda 21 fait de Vevey une ville durable

Mesdames et Messieurs,

Fondé en 1997 l'Agenda 21 veveysan œuvre sans relâche pour le développement durable de la ville d'images. Potagers urbains, directives pour des achats responsables et promotion de la mobilité douce font partie des actions concrétisées durant deux décennies. De nombreux défis l'attendent encore comme l'intégration des objectifs du développement durable 2030 de l'ONU ou l'inscription du développement durable dans la révision du plan directeur communal.

En octobre 1997, la Ville de Vevey, sous l'impulsion des autorités de l'époque, édite un ensemble de conclusions et de recommandations pour la mise en place d'un Agenda 21 local. Né lors sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992, ce plan d'action pour le développement durable est spécifique aux collectivités territoriales et propose des mesures dans des domaines aussi divers que la lutte contre la pollution, la gestion des déchets, la préservation des ressources, l'agriculture ou la santé.

A Vevey, le plan d'action s'est concrétisé à travers les trois objectifs suivants :

1. implémenter les principes de durabilité au sein de l'administration ;
2. sensibiliser la population au développement durable ;
3. mettre en œuvre des projets pour la population veveysanne.

En 20 ans, une grande diversité d'initiatives a ainsi été mise en place par l'Agenda 21 : engagement pour le label Cité de l'Energie, création de potagers urbains, instauration de directives pour des achats responsables dans les domaines des fournitures de bureau, de l'alimentation, des vêtements, du mobilier et de la consommation de papier, promotion de la mobilité douce, mise en œuvre de vélos en libre service ou encore construction d'une vélostation. Depuis plusieurs années, l'ensemble des services de l'administration, chacun dans leurs domaines, concrétisent les enjeux d'un développement durable.

En exemple, la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie, a implémenté dans les bâtiments communaux de nombreuses mesures pour l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable. Ainsi en 2016, la Ville de Vevey a décroché pour la deuxième fois le label Cité de l'Energie Gold. Cette distinction récompense les communes qui mènent activement une politique énergétique durable.

Depuis 2009, la Ville de Vevey dispose en outre d'un fonds communal pour l'énergie et le développement durable. Ce fonds a pour but d'encourager les projets favorisant l'efficacité énergétique et le développement durable dans la commune. Les actions citoyennes dans les domaines de la mobilité (achat d'un scooter ou vélo électrique, plans de mobilités, subventions pour les transports publics, etc.) et du développement durable (publications ou manifestations spécifiques, soutien aux associations, etc.) sont ainsi encouragées par un soutien financier communal. C'est par exemple le cas du projet « Héros Ordinaires » qui a mis en lumière des Veveysans engagés dans diverses actions en faveur du développement durable.

Fort de 20 ans d'expérience, l'Agenda 21 de Vevey continue à mettre en place des projets novateurs. Les défis à venir sont notamment d'intégrer les objectifs du développement durable de l'ONU à ceux de la ville et de passer d'un Agenda 21 local à l'Agenda 2030. Autre projet d'envergure, celui d'intégrer les enjeux du développement durable dans le futur Plan directeur communal et le Plan Général d'Affectation qui sont en chantier actuellement. Il est également prévu de mieux faire connaître les nombreuses initiatives durables se déroulant dans la région.

